

# Déclaration d'adhésion à l'AVS/AI obligatoire pour conjoints non actifs accompagnant à l'étranger leur conjoint actif et assuré à l'AVS/AI

Art. 1, al. 4, let. C, LAVS – art. 5j-5k, RAVS

Conjoint demandeur sans activité lucrative  Ecrire en caractères d'imprimerie		
Nom complet de famille Prénom(s) (souligner le prénom usuel) Sexe Date de naissance (jour/mois/année) Nationalité Marié(e) depuis (jour/mois/année)	□ masculin	☐ féminin
Avez-vous une carte AVS ?	☐ la carte	e est jointe (même si les indications ne sont plus conformes) e est perdue : établir un duplicata
Dates du début de l'assurance	□ Départ pour l'étranger (jour/mois/année) le □ Mariage à l'étranger (jour/mois/année) le □ Arrêt de l'activité lucrative à l'étranger (jour/mois/année) le	
Identité du conjoint actif à l'étranger et assuré en vertu de l'article 1, al. 3, let. a, LAVS ou d'une convention bilatérale		
Nom de famille Prénom(s) (souligner le prénom usuel) Date de naissance (jour/mois/année) Nationalité	N° d'assuré	
Employeur Activité à l'étranger du	jusqu'au	
Adresse des époux avant expatriation	Indications compl. (c/o Rue/N° N° postal/Lieu Province/Etat	
Adresse des époux à l'étranger	Indications compl. (c/o Rue/N° N° postal/Lieu Province/Etat	
Le demandeur affirme avoir rempli le présent formulaire de façon complète et véridique, d'avoir pris connaissance de l'obligation de renseigner et n'exercer aucune activité lucrative.		
Signature du demandeur et annexe(s)		
Lieu et date Signature du demandeur		
Copie d'un document officiel A remettre obligatoirement	☐ passeport ☐ carte d'identité ☐ permis de séjour ☐ livret de famille	
L'employeur du conjoint du demandeur prend acte que la FER CIAM doit être informée lorsque l'employé/e retourne en Suisse ou quitte son emploi.		
Lieu/date Timbre et signature de l'employeur		

Cette déclaration doit être retournée à :

FER CIAM 106.1 98, rue de Saint-Jean Case postale 5278 1211 Genève 11

Explications complémentaires voir au verso

#### **Explications complémentaires**

Adhésion à l'assurance obligatoire d'une personne sans activité lucrative accompagnant son conjoint à l'étranger lorsque ce dernier est assuré et exerce une activité lucrative à l'étranger (article 1, alinéa 4, lettre c LAVS ; articles 5i-5f RAVS)

Le conjoint non-actif de la personne demeurant à l'étranger qui est assurée selon l'article 1, alinéa 1, lettre c ou alinéa 3, lettre a de la LAVS ou sur la base d'une convention internationale, peut adhérer à l'assurance (obligatoire). Cette affiliation n'est pas dépendante de sa situation antérieure vis à vis de l'assurance vieillesse et survivants. La nationalité de la personne requérante ne joue aucun rôle.

### Délai/Procédure/Date d'adhésion

La déclaration d'adhésion est à présenter au moyen du présent formulaire à la caisse de compensation du conjoint qui exerce une activité lucrative. Si la déclaration d'adhésion est présentée dans un délai de six mois à compter de la date du départ pour l'étranger, l'assurance continue sans interruption. Si la déclaration d'adhésion est présentée après ce délai, l'assurance commencera le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de cette déclaration. Ceci s'applique également si le mariage intervient à l'étranger.

#### Fin de l'assurance

L'assurance de la personne requérante (non-active) prend fin :

- dès le commencement d'une propre activité rémunérée qu'elle soit indépendante ou dépendante (le siège de l'employeur ne joue aucun rôle) ;
- si un changement d'état civil intervient (veuvage, divorce);
- si le conjoint qui exerçait une activité et était assuré selon l'article 1, alinéa 1, lettre c ou alinéa 3, lettre a de la LAVS n'est plus assujetti à l'assurance vieillesse et survivants obligatoire ;
- dès le retour commun ou individuel et le transfert du domicile légal en Suisse.

L'assuré peut renoncer à cette assurance en observant un délai de 30 jours dès la fin d'un mois civil.

## Obligation de renseigner

La législation prévoit la possibilité d'une exclusion de la personne assurée ne remplissant pas son obligation de renseigner (par ex. état civil).